

finances  
**Solidaires**

# STOP À LA CASSE DE NOS CONQUÊTES SOCIALES !



**Le gouvernement s'est engagé dans une refonte sans précédent du Code du Travail. Il devance les attentes du MEDEF en remettant ainsi en cause un siècle de conquêtes sociales.**

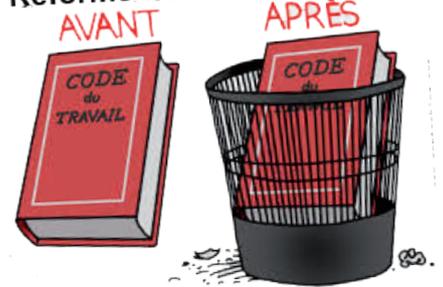
**Un projet réactionnaire...**

**Il s'agit ni plus ni moins de :**

- ▶ faciliter les licenciements collectifs ou individuels, sous le prétexte pour le moins paradoxal de faciliter les embauches, autoriser les licenciements dans une entreprise appartenant à un groupe qui fait des bénéfices au plan international (ce qui incitera l'entreprise pour licencier, à l'évasion fiscale), limiter les indemnités versées par les tribunaux prud'homaux aux victimes de licenciements abusifs ;
- ▶ remettre en cause les 35h par le biais des accords d'entreprise : la semaine de travail pourra atteindre 60 heures par simple accord d'entreprise sans autorisation de l'inspection du travail ; autoriser la « modulation » du temps de travail sur 3 ans avec accord d'entreprise et sur 16 semaines sans accord, par simple décision unilatérale de l'employeur dans les entreprises de moins de 50 salariés, pour éviter de payer les heures supplémentaires lorsque le temps de travail dépasse 35 heures sur une ou plusieurs semaines ; étendre le forfait jour et limiter les temps de repos quotidiens obligatoires entre deux vacations ; précariser davantage le temps partiel en réduisant le nombre d'heures minimum qui le définit ; autoriser la réduction de la majoration des heures supplémentaires y compris pour travail de nuit ; autoriser les journées de 10 heures pour les apprentis mineurs.
- ▶ Parmi les dispositions qui pourraient désormais également être soumises au bon plaisir de l'employeur, le projet de loi ne prévoit plus la possibilité, par accord collectif, de rémunérer les temps de pause et de restauration même s'ils n'étaient pas considérés comme temps de travail effectif. Il ne fixe plus le nombre de jours pour événements (mariage, naissance, décès). Il ne prévoit plus des modalités de contrepartie (repos ou rémunération) si le temps de déplacement professionnel est supérieur au temps habituel de déplacement entre le domicile et le lieu du travail...

**Autant de raisons qui doivent nous pousser à agir maintenant !**

Réforme du Code du Travail



## ... une régression des droits pour les salarié-e-s...

L'article 1er du « projet de loi visant à instituer de nouvelles libertés et de nouvelles protections pour les entreprises et les actifs », désormais « avant-projet de loi sur les nouvelles protections pour les entreprises et les salariés » est éloquent. « Les libertés et droits fondamentaux de la personne » peuvent subir « des limitations » « si elles sont justifiées par l'exercice d'autres libertés et droits fondamentaux ou par les nécessités du bon fonctionnement de l'entreprise et si elles sont proportionnées au but recherché ». Le gouvernement confirme que l'Entreprise est sa seule préoccupation.

Ce projet de loi prévoit des procédures de décisions dans les entreprises et établissements qui placent les salarié(e)s sous la menace et le chantage à l'emploi. Il vise à remettre en cause l'égalité de droit et de traitement en abandonnant le niveau national de négociation et en contournant les syndicats.



Michel Sapin, Emmanuel Macron, François Rebsmamen avaient déjà bien œuvré dans l'intérêt du MEDEF et de ses actionnaires en attaquant le droit du licenciement économique, la médecine du travail, le repos dominical, le travail de nuit, le droit des représentants du personnel...

C'est à une **véritable régression sociale** que le projet gouvernemental promet aux salarié-e-s, les soumettant encore plus à la précarité et au bon plaisir et à la seule volonté des propriétaires du capital des entreprises qu'ils serviront.

Avec ce Code du Travail « ultra light », le gouvernement fait un cadeau au patronat qui n'en espérait sans doute pas tant ! Ce dernier s'affranchit des contraintes liées à la

loi, une loi qui aura si peu son mot à dire dans les relations entre employeur et salarié.

Les partisans gouvernementaux de la « simplification » à outrance et tous azimuts cassent la législation née de l'histoire des luttes des salarié-es pour conquérir des droits spécifiques dans un rapport de subordination à leurs employeurs.

Il transforme l'esprit de cette législation en une sorte de code civil des droits humains au travail où le salarié n'est plus qu'une personne, comme son employeur, dans une relation parmi d'autres dans sa vie quotidienne... du même ordre qu'un contrat commercial ou un contrat de mariage...

**... qui nous concerne tous...**

**Femmes déjà moins bien payées** en moyenne que les hommes, plus souvent à temps partiel, jeunes plus ou moins qualifiés à la recherche d'un emploi... **sont les premières victimes toutes désignées des dispositions réactionnaires du projet de loi.**

**Mais ce projet de loi concerne l'ensemble des salarié(e)s, du privé comme du public.**

Aujourd'hui, le service public est remis en cause. Il est lui-même placé prioritairement au service de l'Entreprise quand ses missions ne lui sont pas déléguées. L'évolution dans l'exercice des missions dépendant de Bercy l'a suffisamment démontré ces dernières années et continue de le démontrer avec la mise en œuvre programmée de la retenue à la source. Le projet de loi lui-même réduit encore le pouvoir d'intervention de l'inspection du travail au profit des employeurs et de leurs actionnaires.

Ces **transferts de tâches et de missions du service public vers le secteur privé s'accompagne d'une remise en cause de la place et du rôle de ses agents.** Déjà les fonctionnaires de France Télécom ont eu à choisir entre statut de droit privé et maintien au sein de la Fonction Publique sans possibilité de retour dans leur administration d'origine, privatisée... Le recours aux contractuels se multiplie et Bercy n'est pas en reste avec notamment le développement de différentes « autorités administratives ».

**... et en rejoint d'autres dans la Fonction Publique et à Bercy !**

Enfin le protocole sur les « *parcours professionnels, les carrières et les rémunérations* » est l'arme accompagnant les restructurations et démembrements de services publics. L'interministérialité, la fusion des corps, les corps trans fonction publique ont pour seuls objectifs de favoriser la mobilité (contrainte), dans le but d'accompagner la réforme territoriale et de gérer la flexibilité sous fond de réduction des emplois publics.

Le gouvernement a démontré à l'occasion de son passage en force du protocole PPCR sa capacité à ne pas respecter l'opposition majoritaire des syndicats. Gageons que le patronat privé saura s'en inspirer en s'appuyant sur les dispositions de la nouvelle législation du travail voulue par ce même gouvernement.

**Difficile d'imaginer que le projet de loi dans sa remise en cause de la législation en matière de temps de travail ne concernera pas très vite la Fonction Publique** et n'offrira pas aux directions de nos différentes administrations un moyen de gérer le maintien de ce qui restera de service public en continuant allégrement de supprimer des emplois... et de réduire la « dépense publique » réorientée au profit de l'Entreprise... alors que l'ouverture de la « négociation salariale » s'ouvre le 17 mars sous de mauvais auspices...

Le projet dit projet « El Khomri » rejoint les attaques à répétition contre tout ce qui fait lien social : protection sociale et services publics.

**Il est plus que temps d'arrêter les casseurs !**



**Comme en 2006 contre le Contrat Première Embauche (CPE), dire NON au projet Hollande/Valls/El Khomri, c'est dire NON à un projet de société qui tourne résolument le dos à toute solidarité et détruit tout notre modèle social, héritier du Conseil National de la Résistance : casse des services publics seul patrimoine de celles et ceux qui n'en ont pas, remise en cause des régimes de protection sociale, remise en cause du droit du travail et du statut de la Fonction Publique.**

**Solidaires Finances appelle à la grève interprofessionnelle le 31 mars et à participer à toutes les initiatives et actions\* pour obtenir le retrait du projet « EL KHOMRI ».**

**AUJOURD'HUI C'EST UNE OBLIGATION !**

\* des préavis de grève ont été déposés